



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Lille, le 20 février 2014

Communiqué de presse

REENSABLEMENT DE LA DIGUE DES ALLIÉS A DUNKERQUE : MOBILISATION DE L'ETAT POUR LA SECURITE DES ZONES EXPOSEES AU RISQUE DE SUBMERSION MARINE



Dominique Bur, préfet de la région Nord – Pas-de-Calais a rappelé, à l'occasion de la présentation des travaux de la seconde phase de réensablement de la digue des alliés à Dunkerque, l'enjeu majeur que représente la lutte contre les inondations, submersions marines ou débordement des cours d'eau, et des impacts du réchauffement climatique. La tempête Xynthia en 2010 a joué un rôle accélérateur dans la prise de conscience collective de ce risque et les événements récents montrent la fragilité d'un certain nombre de systèmes de défense contre la mer.

L'Etat a engagé, depuis 2006, une vaste campagne pour identifier et évaluer les risques potentiels liés à des crues rapides ou à des submersions marines, et permettre d'engager les travaux les plus urgents sur les ouvrages jugés prioritaires pour la protection des personnes et des activités.

L'état de la digue des alliés et son manque de protection vis-à-vis des tempêtes, ont justifié son inscription parmi les ouvrages à traiter rapidement (cf liste jointe). Construite en 1876, elle a subi deux accidents majeurs à l'occasion des tempêtes des 1er et 2 mars 1949 et des 31 janvier au 2 février 1953, se traduisant par l'inondation de plusieurs quartiers de Dunkerque, touchant près de 40 000 personnes.

L'intervention financière conjointe de l'Etat et de l'Europe (Fonds européen de développement régional) a permis une prise en charge publique à hauteur de 100 % des travaux, réalisés en tenant compte des contextes environnementaux sous la maîtrise d'ouvrage du Grand port maritime de Dunkerque. Au total, avec les travaux d'urgence réalisés en 2011 et les travaux qui s'achèveront en 2015, plus de 7 millions d'euros, auront été consacrés à la défense contre les inondations de l'agglomération de Dunkerque, et à la sécurité de la population.

Au total, le plan de submersion rapide (PSR) mis en place par l'Etat, permettra de financer près de 40 millions d'euros d'opérations de travaux prioritaires ou d'élaboration de plans d'action pour la prévention des inondations (PAPI).

Le préfet a par ailleurs souligné l'engagement des collectivités aux côtés de l'Etat pour la mise en œuvre de démarches pour lutter contre les inondations et les submersions marines et aboutir à la mise en place d'un système de gestion pérenne de ces risques, que ce soit au niveau des waterings, ou au travers de l'action engagée par l'Etat et la Région avec le nouveau pôle métropolitain de la Côte d'Opale en matière de défense contre la mer.

La région Nord – Pas-de-Calais est particulièrement concernée par le risque de submersion marine, et présente la spécificité d'être en partie poldérisée. L'Etat a conduit une étude régionale sur la submersion marine, permettant une connaissance fine du risque sur la Côte d'Opale et de la qualité des ouvrages de défense, qu'ils soient artificiels comme des digues, ou naturels comme les dunes. Des travaux conséquents sont en cours sur le littoral et dans les waterings. Ils font suite aux décisions prises à l'occasion de la réunion du 24 mai 2012 présidée par le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais avec les élus concernés.

La connaissance des zones inondables et la mise en place d'une structure dédiée à la problématique du risque de submersion marine	p. 2
PJ : cartographie des zones inondables et des ouvrages prioritaires	

La connaissance des zones inondables et la mise en place d'une structure dédiée à la problématique du risque de submersion marine

La région Nord – Pas-de-Calais est particulièrement concernée par le risque de submersion marine, et présente la spécificité d'être en partie poldérisée.

L'Etat a conduit une étude régionale sur la submersion marine, permettant une connaissance fine du risque et des ouvrages de défense sur la Côte d'Opale. Cette étude est disponible sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) Nord – Pas-de-Calais, à l'adresse suivante :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Etudes-analyses-et-simulations-des-submersions-marines-en-Nord-Pas-de-Calais-6606>

Des travaux conséquents sont en cours sur le littoral et dans les waterings. Ils font suite aux décisions prises à l'occasion de la réunion du 24 mai 2012 présidée par le préfet de la région Nord – Pas-de-Calais avec les élus concernés.

Des démarches sont en cours sur les grands ouvrages de la région : digue des alliés (phases 1 et 2), digue de Sangatte (travaux de sécurisation en 2015 pour 7 millions d'euros), Baie d'Authie, Wissant, Gravelines...

Une cellule technique littorale dédiée à la problématique du risque de submersion marine

La Dreal, la Région et le pôle métropolitain de la Côte d'Opale (PMCO) ont travaillé conjointement à l'élaboration d'une cellule hébergée par le PMCO pour traiter la question du risque de submersion marine. L'objectif est double : travailler à une stratégie à l'échelle de l'ensemble du littoral, et préciser les travaux à mettre en œuvre sur les sites prioritaires du littoral identifiés.

A la suite de la réunion avec les élus sur le sujet des risques littoraux présidée par le préfet de la région le 24 mai 2012, et des échanges engagés entre la Dreal, le syndicat mixte de la Côte d'Opale (SMCO) et le Conseil régional, la cellule technique littorale portée par le syndicat mixte de la Côte d'Opale a été mise en place début mars 2013. Cette cellule est financée par l'Union européenne (40 %), l'Etat (20 %), le Conseil régional (20 %) et le SMCO (20 %).

Elle a pour objet de proposer un plan d'actions visant en priorité à limiter les submersions marines et d'animer la mise en œuvre de ces actions. En effet, la situation actuelle nécessite que soit proposée une amélioration du système de protection du littoral régional (dunes, digues, barrages, perrés...) qu'il conviendrait de décliner pour chaque partie du littoral de la Côte d'Opale. L'élaboration d'une stratégie régionale partagée qui repose sur les modalités de protection du littoral, mais aussi sur l'observation des phénomènes, sur l'information des personnes exposées, sur la maîtrise des risques liés à l'urbanisation, ainsi que sur la gestion de crise est indispensable afin de dégager une vision pérenne de long terme.

Dans cette optique, cette cellule aura pour mission :

- dans un premier temps, d'assister les maîtres d'ouvrage dans la préparation des dossiers préalables aux travaux urgents devant être réalisés pour remettre en état les systèmes de protection défaillants et élaborer un diagnostic des ouvrages du littoral et des travaux à réaliser ;
- dans un deuxième temps, de proposer aux différents maîtres d'ouvrage un plan d'actions en vue de limiter les risques de submersion marine. Ce plan d'actions déclinera la stratégie de gestion du littoral régional qui sera proposée par le PMCO ;
- dans un troisième temps, d'animer la mise en œuvre des actions et assurer la liaison avec l'inscription dans les documents PAPI ou autres là où ils existeront ;
- 150 000 euros d'études ont été lancés pour la réalisation d'un « diagnostic et l'élaboration d'orientations pour une gestion durable du trait de côte sur le littoral de la Côte d'Opale » et une « étude de faisabilité pour le réensablement de la partie centrale de la baie de Wissant ».

L'action de l'Etat pour lutter contre le risque de submersion marine

Le « plan Xynthia »

La tempête Xynthia, qui a frappé la Vendée et la Charente-Maritime dans la nuit du 27 au 28 février 2010, a créée une prise de conscience de la dangerosité des submersions marines et entraîné une accélération en matière de politique de prévention des risques.

Issu d'une large concertation, le plan national submersions rapides (PRS) symbolise cette politique. De la protection des habitations à la sécurité des barrages et des digues en passant par l'amélioration des systèmes d'alertes et de vigilance, ce plan décline de manière concrète les actions de l'Etat pour assurer la sécurité des personnes dans les zones exposées aux phénomènes brutaux de submersions rapides.

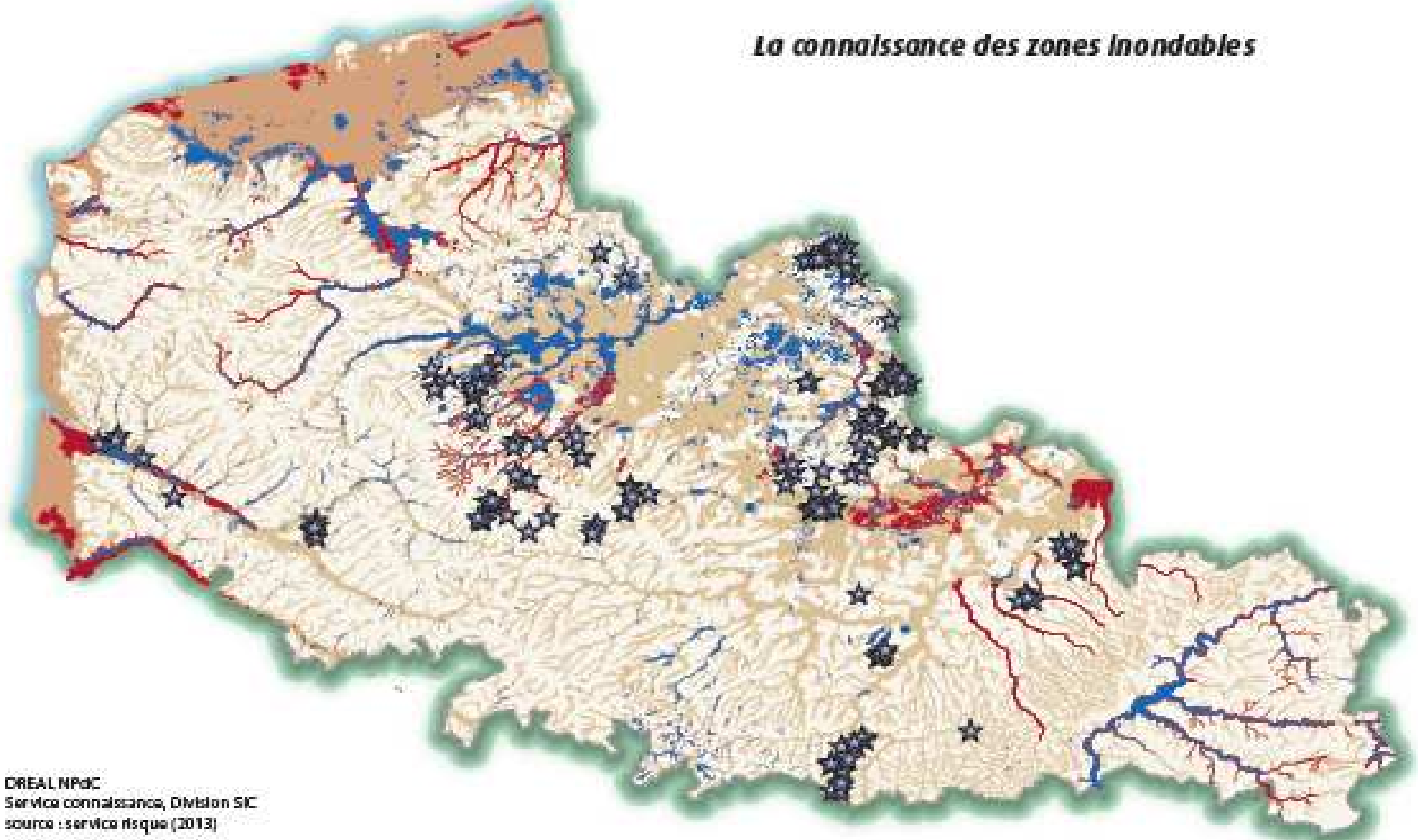
Il vise en priorité la sécurité des personnes et comprend des mesures de prévention, de prévision, de protection et de sauvegarde des populations .

Il couvre les risques de submersions marines, inondations par ruissellement ou crues soudaines, ruptures de digues fluviales ou maritimes et s'articule autour de quatre axes prioritaires qui recouvrent plus de soixante actions :




- la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti ;
- l'amélioration des systèmes de surveillance, de prévision, de vigilance et d'alerte ;
- la fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection ;
- le renforcement de la culture du risque.

Le fonds Barnier, créé en 1995 est alimenté par un prélèvement sur la prime catastrophes naturelles des contrats d'assurance habitation et automobile pour contribuer à financer des opérations de prévention contre les risques naturels majeurs. Il est utilisé, en particulier, pour financer les études et travaux de mise en conformité des digues domaniales de protection contre les crues et les submersions marines, mais aussi pour l'élaboration des plans de prévention des risques naturels. La deuxième phase des travaux de réensablement de la digue des alliés à Dunkerque, évaluée à 4,2 millions d'euros est financée à hauteur de 2,52 millions d'euros du fonds Barnier et 1,68 million d'euros de FEDER.

La connaissance des zones inondables



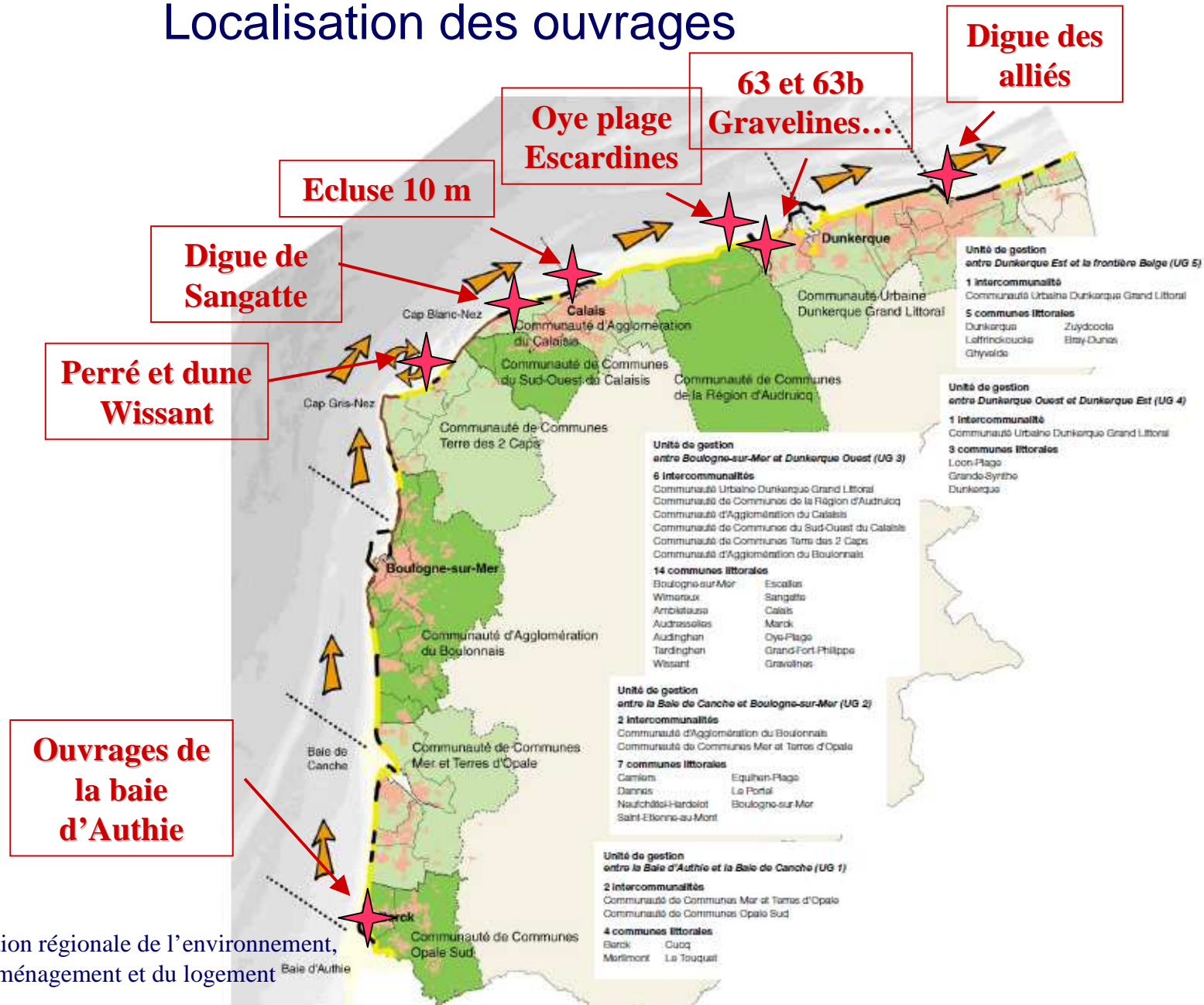
CREAL NPdC
Service connaissance, Division SIC
source : service risque (2013)

-  Enveloppes des événements historiques répertoriés et ruissellement avérés
-  Inondations par ruissellement répertoriées
-  Enveloppes d'événements centenaires connus ou étudiés

-  Zones basses littorales
-  Autres risques

} Enveloppe approchée des inondations potentielles.

Localisation des ouvrages



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement